

# ***Comité Local d'Information et de Concertation de La Motte***

## **Réunion du 20 avril 2010 - Compte rendu -**

### **PRÉSENTS/EXCUSÉS - MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLÉANTS :**

#### *TITULAIRES COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »*

• ORZCHOWSKI Corinne	SOUS-PRÉFET DRAGUIGNAN	Présent
• FALCETTA Christine	BPGC - PRÉFECTURE DU VAR	Présent
• CHAMPEIX François	DREAL PACA	Présent
• BAIGES Alain	SDIS 83	
•	DDTM	
•	DDPP	

#### *TITULAIRES COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »*

• VACHALD Sabine	MAIRE DE LA MOTTE	Présent
• BALDES Philippe	MAIRIE DE LA MOTTE	Absent
• BRONNER Nadine	MAIRIE DES ARCS SUR ARGENS	Présent
• LAHONDES Serge	MAIRIE DU MUY	
• GONADO Jacques	MAIRIE DE TRANS EN PROVENCE	Présent
• MONDARY Guy	MAIRIE DE TRANS EN PROVENCE	Présent

#### *SUPPLÉANTS COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »*

• ALLEGRE André	MAIRIE DE LA MOTTE	Présent
• BALOGÉ Emmanuel	MAIRIE DE LA MOTTE	
• CANTAREL Philippe	MAIRIE DES ARCS SUR ARGENS	
• DEBAECKER Joël	MAIRIE DU MUY	Présent
• FORTORE CRUBEZY Jean-Daniel	MAIRIE DE TRANS EN PROVENCE	
• PERRIMOND Gilles	MAIRIE DE TRANS EN PROVENCE	

#### *TITULAIRES COLLÈGE « EXPLOITANTS »*

• BAUDRILLARD Vincent	STOGAZ DIRECTION GÉNÉRALE	Présent
• TILLIER Bernard	CHEF DU DÉPÔT STOGAZ	Présent
• LECHAT Benjamin	STOGAZ	
• DESPLANCHES Albert	STOGAZ	
• DUPERRIER Sylvain	STOGAZ	
• FOILLARD Jean-Paul	STOGAZ	

#### *SUPPLÉANTS COLLÈGE « EXPLOITANTS »*

• HOLDRINET Jean-Alain	STOGAZ	
• DELABROSSE Julien	STOGAZ DIRECTION GÉNÉRALE	Présent

*TITULAIRES COLLÈGE « SALARIÉS »*

- BONNET Martine CHSCT STOGAZ
- KOCYBA Patrick CHSCT STOGAZ
- RIQUOIR Laurent CHSCT STOGAZ
- FELIX Gilles CHSCT STOGAZ
- JOMARD Jean-Claude CHSCT STOGAZ
- BON Thierry CHSCT STOGAZ

*TITULAIRES COLLÈGE « RIVERAINS »*

- HERROIN Guy AVSANE
- BASTOUILL Claude AVSANE
- FORET Jean-Paul AVSANE Présent
- BASTIDE Daniel FÉDÉRATION DE PÊCHE DU VAR
- GUYON Daniel FÉDÉRATION DE PÊCHE DU VAR Présent
- CÆIL Jean-Charles FÉDÉRATION DE PÊCHE DU VAR

*MEMBRE PERMANENT*

- SACHER Michel DIRECTEUR CYPRES Présent

**AUTRES :**

*COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »*

- NICOLAS Marc SDIS 83 Présent
- PELISSIER DREAL Présent

*COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »*

- BEUF Jean-Michel MAIRIE DU MUY Présent
- MARCEL Florent MAIRIE DES ARCS SUR ARGENS Présent
- FINET Annick MAIRIE DE TRANS EN PROVENCE Présent

La réunion débute à 09h45.

## INTRODUCTION

Madame le Maire de La Motte accueille les participants à cette première réunion. Elle souligne la richesse des relations qui existent avec l'entreprise Stogaz et en particulier le travail qui est en cours d'accomplissement pour la mise sous talus du réservoir de stockage.

Mme la sous-préfète remercie les personnes présentes et rappelle l'ordre du jour.

Un tour de table de présentation des membres est effectué.

## INSTALLATION DU CLIC

### DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT

Monsieur Champeix indique que pour assurer le bon fonctionnement du CLIC et en assurer la crédibilité, il est d'usage, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de proposer qu'un élu local soit président.

Madame Vachald, maire de La Motte, présente sa candidature ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention : les membres du CLIC acceptent à l'unanimité.

### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE

Afin d'assurer la liaison entre les membres du comité, il est nécessaire de désigner un secrétaire. Son rôle est essentiellement de diffuser les informations, rédiger les comptes-rendus et tenir à jour un site Internet [www.clic-paca](http://www.clic-paca), disponible pour accueillir l'ensemble des documents utiles aux membres du CLIC.

Il est convenu que le CYPRES assurera le secrétariat du CLIC de La Motte. Le CYPRES, centre d'information pour la prévention des risques majeurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur est une structure collégiale, financée par l'État, les industriels et les collectivités, qui a pour rôle la diffusion des bonnes pratiques relatives aux Risques Majeurs.

### MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU CLIC

Un diaporama montrant les objectifs du CLIC est présenté par la DRÉAL (voir annexe). L'arrêté préfectoral désignant les membres est commenté.

### PRÉSENTATION DU SITE INDUSTRIEL

Un diaporama (en annexe) est présenté par M. Baudrillard.

La présentation porte particulièrement sur le remplacement de la sphère aérienne de 590 m<sup>3</sup> par un réservoir sous talus. Ceci fera diminuer le cercle de danger de 600 mètres à 215 mètres (ce qui correspond au BLEVE d'un camion gros porteur).

Le talus est une enceinte béton avec mur de 50 cm d'épaisseur résistant au séisme, contenant un réservoir recouvert de sable.

Le coût de l'opération s'élève à 2,4 millions d'euros.

La nouvelle cuve construite en Italie a été livrée le 03 avril 2010 sur le site de La Motte. La mise en service est prévue pour le 15 septembre 2010.

Des questions sont posées par les participants :

- ✓ Y aura-t-il une grande consommation d'eau lors de l'inertage pour démontage de la sphère ?
  - Non, le réseau incendie est en surcapacité, l'eau utilisée sera puisée en interne.
- ✓ Si les capacités de stockage diminuent, les norias de camion gros porteur vont-elles augmenter ?
  - Non, le changement de technologie n'influence pas l'activité, mais seulement l'autonomie ; les opérateurs devront gérer cette autonomie avec plus de régularité pour garder toujours un taux de remplissage de la cuve compris entre 5% et 85%.
- ✓ La sismicité a-t-elle été correctement prise en compte ?
  - La commune de La motte est située en zone 1A ; le BRGM a fait une étude spécifique de dimensionnement, prenant en compte le séisme maximal historiquement vraisemblable (SMHV) et le séisme majoré de sécurité (SMS). Des études géotechniques de sol ont été effectuées ainsi qu'une tierce expertise.

### PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES - PPRT

Un diaporama, présenté par M. Champeix (DRÉAL), est joint en annexe.

Il est précisé que le périmètre d'étude du PPRT est basé sur les nouveaux scénarii, prenant en compte la mise sous talus du réservoir.

Dans cette configuration et pour le PPRT, seules deux communes sont concernées : La Motte et Les Arcs. Par contre, pour le PPI, avant révision éventuelle de celui-ci, les communes de Trans-en-Provence et le Muy sont aussi touchées.

M. Champeix déclare que quarante-deux scénarii dangereux ont été étudiés sur le site.

Mme la sous-préfète explique que le PPRT engendre des prescriptions qui sont valables pour l'existant et pour le futur ; le PPRT crée une servitude d'utilité publique qui s'impose aux documents d'urbanisme.

## PRÉSENTATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PRESCRIPTION DU PPRT

Dans la liste des personnes et organismes associés (POA), il est demandé de rajouter l'autorité militaire qui gère la gare jouxtant le site industriel de Stogaz, même si les bâtiments ne semblent pas se trouver dans le périmètre d'étude. Il est demandé que les militaires de la base de défense soient représentés dans les réunions des POA, la DREAL demandera leur avis. En cas d'accord de leur part, il faudra compléter le projet d'arrêté préfectoral.

Par contre, il n'est pas prévu de convier dans les POA le centre de stockage de bouteilles de gaz mitoyen de Stogaz, en raison de la prise en compte du risque général dans les études de dangers. M. Baudrillard précise que ce site dispose de détecteurs, de moyens d'arrosage et il est inclus dans les procédures de déclenchement du PPI.

Mme Vachald demande si le PPRT aura un impact sur la réouverture de la ligne de chemin de fer Draguignan / Les Arcs ?

La DRÉAL répond que l'étude de faisabilité le déterminera ; c'est pour cette raison que la Communauté d'Agglomération de Draguignan (CAD) et le Conseil Général du Var sont associés aux POA.

Les modalités de la concertation, prévue dans l'élaboration du PPRT, sont mises en ligne sur le site Internet [www.PPRT-paca.fr](http://www.PPRT-paca.fr) . Le CYPRES contactera les deux communes pour établir des liens entre les sites internet communaux et ce site dédié à tous les PPRT de la région.

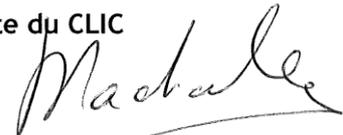
Les avis des conseils municipaux des deux communes doivent être recueillis avant la prise de l'arrêté préfectoral de prescription du PPRT.

Calendrier prévisionnel :

- Signature de l'arrêté préfectoral : juin 2010
- Première réunion des POA : septembre 2010.

La réunion est close à 16h45, après que Mme le Maire de La Motte ait indiqué qu'elle produirait un article de presse relatant cette réunion.

La présidente du CLIC



Sabine VACHALD  
Maire de LA MOTTE



**LES COMITES  
LOCAUX  
D'INFORMATION  
ET DE  
CONCERTATION  
(CLIC)**

-  
date  
-  
intervenant  
(R.E)



Ministère  
de l'Écologie, de l'Énergie,  
du Développement durable  
et de l'Aménagement  
du territoire



# Les Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC)

## Rôle et missions





**LES COMITES  
LOCAUX  
D'INFORMATION  
ET DE  
CONCERTATION  
(CLIC)**

-  
date  
-  
intervenant  
(R.E)



Ministère  
de l'Écologie, de l'Énergie,  
du Développement durable  
et de l'Aménagement  
du territoire



## L'INFORMATION ET LA CONCERTATION

### L'un des 4 piliers de la maîtrise des risques

- 1 - Maîtrise des risques à la source**  
**> au cœur de l'exploitation**  
l'exploitant doit **démontrer sa maîtrise** du risque  
via une étude de dangers et un système de gestion  
de la sécurité (SGS)
- 2 - Maîtrise de l'urbanisation**  
**> sur le territoire**  
limiter le nombre de personnes exposées en cas  
d'occurrence d'un phénomène dangereux
- 3 - Maîtrise des secours**  
**> sur le territoire**  
les pouvoirs publics et l'exploitant conçoivent  
**les plans de secours**



**4**  
**Information  
et concertation**  
visite de site,  
enquêtes et  
réunions publiques,  
CLIC\*,  
organisation  
d'exercices  
de plans de secours

\* CLIC : Comité Local d'Information et de Concertation




**LOI DU 30 JUILLET 2003 SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES**

**LES COMITES LOCAUX D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (CLIC)**

-  
date  
-  
intervenant (R.E)

**Titre I . Risques technologiques**

**Chapitre I Information du public (dont CLIC)**

**Chapitre II Maîtrise de l'urbanisation (PPRT)**

**Chapitre III Mesures relatives à la sécurité du personnel**

**Chapitre IV Indemnisation des victimes**

**Chapitre V Dispositions diverses**

**Titre II . Risques naturels**

**Chapitre I Information**

**Chapitre II Utilisation du sol et aménagements**

**Chapitre III Travaux**

**Chapitre IV Dispositions financières**

**Chapitre V Dispositions relatives à l'ONF**

**Titre III . Dispositions diverses**





**TITRE 1 : INFORMATION DU PUBLIC**

- Création de Comité Locaux d'Information et de Concertation autour des établissements SEVESO AS (art 2)
- Organisation d'une réunion publique lors de l'enquête publique (à la demande du Maire) (art 1)
- Information sur le risque par les propriétaires lors des cessions ou locations de biens immobiliers inclus dans une zone couverte par un PPRT
- Information des populations par le Maire (avec l'aide de l'Etat) tous les 2 ans sur les plans de prévention des risques (art 40) (DICRIM)
- Création de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (art 44)

**LES COMITES LOCAUX D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (CLIC)**

-  
date  
-  
intervenant (R.E)







## RÔLE DU CLIC (CE. D125-31)

- **Le CLIC a pour mission de créer un cadre d'échange et d'information, sur les actions mises en œuvre en vue de prévenir les risques d'accident majeur**
  - Il est associé à l'élaboration du PPRT (débat et approbation)
  - Il est destinataire d'un bilan annuel des exploitants
  - Il est informé le plus en amont possible des projets de modification ou d'extension
  - Il est destinataire des rapports de tierce-expertise des dossiers d'autorisations
  - Il est destinataire des plans d'urgence et est informé des exercices
  - Il peut émettre des observations sur les documents réalisés pour l'information du public
  - Il peut demander des informations sur les accidents perceptibles à l'extérieur

LES COMITES  
LOCAUX  
D'INFORMATION  
ET DE  
CONCERTATION  
(CLIC)

-  
date  
-  
intervenant  
(R.E)







## COMPOSITION DU CLIC

**Collège Riverains :**  
Des représentants du monde associatif local  
Des riverains  
Des personnalités qualifiées

**Collège Administration :**  
Le préfet ou son représentant  
• SDIS  
• DRIRE  
• DRE ou DDE  
• DDTEFP

**Collège salariés :**  
Des représentants des salariés  
désignés par le CHSCT



**Collège Collectivités territoriales:**  
Des représentants proposés par les assemblées délibérantes des collectivités territoriales

LES COMITES  
LOCAUX  
D'INFORMATION  
ET DE  
CONCERTATION  
(CLIC)

-  
date  
-  
intervenant  
(R.E)






**LES COMITES LOCAUX D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (CLIC)**

- date
- intervenant (R.E)

**PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT (D125-32/33)**

- Les membres sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable
- Le comité est présidé par un des membres, nommé par le préfet sur proposition du comité, ou à défaut, par le préfet ou l'un de ses représentants. Sa voix est prépondérante pour les avis et décisions.
- Les entreprises sous-traitantes ou extérieures intervenant régulièrement sur le site font partie du collège « salariés ».
- Pour les CLIC multi-établissements, intégration des représentants du CISST dans le collège salariés.
- Chaque membre peut mandater un des membres du comité pour le remplacer (2 mandats au plus par membre)





**LES COMITES LOCAUX D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (CLIC)**

- date
- intervenant (R.E)

**PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT (D125-32/33)**

- Financement des frais de fonctionnement par le MEDD
- Le CLIC peut faire appel aux compétences d'experts reconnus, par délibération
- Le CLIC doit mettre régulièrement à disposition du public un bilan de ses actions et les thèmes des prochains débats
- Le CLIC doit se réunir au moins une fois par an
  - sur convocation du président ou à la demande de la majorité des membres
  - convocations et documents transmis 14 jours avant
  - possibilité d'inviter toute personne susceptible d'éclairer les débats







## LE BILAN ANNUEL DES EXPLOITANTS (D125-34)

**LES COMITES  
LOCAUX  
D'INFORMATION  
ET DE  
CONCERTATION  
(CLIC)**

-  
date  
-  
intervenant  
(R.E)

- L 'exploitant doit adresser au moins une fois par an un bilan comprenant :
  - les actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût
  - le bilan du système de gestion de la sécurité
  - les compte-rendus des incidents et accidents
  - le programme pluri-annuel d 'objectifs de réduction des risques
  - la mention des décisions individuelles dont l 'installation a fait l 'objet
  
- Le comité fixe la date et la forme de transmission de ce bilan









## ELABORATION DU PPRT

**LES COMITES  
LOCAUX  
D'INFORMATION  
ET DE  
CONCERTATION  
(CLIC)**

-  
date  
-  
intervenant  
(R.E)

- Le CLIC est associé à l'élaboration du PPRT
  - Tout PPRT commence par une présentation de la démarche au CLIC
  - Le CLIC sera invité à toutes les réunions PPRT
  - Le CLIC émet un avis sur le projet de PPRT (qui peut faire apparaître la diversité des opinions),
  
- Le PPRT est constitué de règlements pris par le Préfet, sous sa responsabilité.





**LES COMITES  
LOCAUX  
D'INFORMATION  
ET DE  
CONCERTATION  
(CLIC)**

-  
date  
-  
intervenant  
(R.E)



Ministère  
de l'écologie, de l'énergie,  
du développement durable  
et de l'aménagement  
du territoire

## LE SITE INTERNET : WWW.CLIC-PACA.FR



The screenshot shows the homepage of the CLIC PACA website. At the top, there is a navigation bar with the DRIRE logo and a search box. Below this is a banner with the text 'CLIC Site des comités locaux d'information et de concertation PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR'. The main content area features a 'Tous les CLIC' dropdown menu, a 'PRÉSENTATION' section with sub-points like 'UN CLIC, C'EST QUOI', 'RÉGLEMENTATION', 'CRÉATION', 'COMPOSITION', 'MÉTIERS', 'LES ACTIONS DU CLIC', 'FONCTIONNEMENT', and 'ASSOCIATION SPPPI/CLIC'. There is also a 'LEXIQUE' and 'QUESTIONS/RÉPONSES' section. The 'ACTUALITÉ' section is highlighted in orange and contains two news items: one from 22-23 November 2007 about a meeting in Berre-l'Étang, and another from 12-13 July 2007 about a meeting in Martigues / Châteauneuf-les-Martigues.

## STOGAZ

### Le Dépôt Relais STOGAZ de La Motte (83)



1

## STOGAZ

### La société



- Professionnel du GPL depuis plus de 50 ans
- Prestataire de service : stockage et conditionnement de GPL
- Plusieurs sites d'exploitation :
  - 2 centres emplisseurs
  - 1 dépôt relais : LA MOTTE
  - 4 dépôts de proximité

2

## La société



- Effectif : 63 personnes  
dont 6 à la Direction Générale  
dont 3 sur le site de LA MOTTE
- CA 2009 : 7,5 M€
- Investissement moyen : 1,5 M€ /an (*hors projet RST*)
- Filiale à 100% de TOTALGAZ

3

## Le site de La Motte ...

... histoire



- 1970 : ouverture du centre emplisseur STOGAZ de LA MOTTE
- 1997 : Délocalisation de l'activité conditionné à Marignane (13). LA MOTTE devient un « Dépôt Relais »
- 2005 : Arrêt de l'activité butane

4

## STOGAZ

### Le site de La Motte ...

... à quoi sert-il ?



- Au stockage de propane (GPL) dans un réservoir sphérique de 590 m<sup>3</sup>
- Au chargement de camions citernes destinés à l'approvisionnement en GPL de la clientèle (tout propanier)

## STOGAZ

### Le site de La Motte ...

... en 2009

- Plus de 5 000 clients finaux sur la région
- 17 500 tonnes de produit manipulées



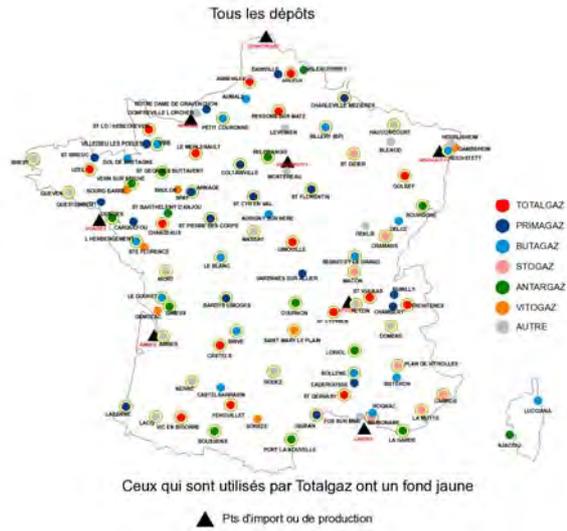
873 camions gros porteurs déchargés :  
en moyenne : 3 ou 4 par jour



2 686 camions chargés pour livrer la clientèle (propane) :  
en moyenne 10 à 11 camions par jour

# STOGAZ

## Le site de La Motte ...



7

# STOGAZ

## Le site de La Motte ...



8

### Qui sont les clients finaux du GPL ?



- Les familles 80%  
Chauffage, sanitaire, cuisine, ...



- Le monde agricole 5%  
Agriculteurs, aviculteurs, éleveur, sécheurs, ...

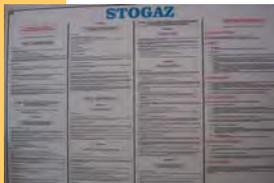


- L'industrie 5%  
Papeterie, automobile, fonderie, ...

- Le tertiaire 10%  
Hôtellerie, services, collectivités ...

9

### ... et sa réglementation



- est soumis à la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



- relève de la directive européenne « SEVESO II »  
**concernant les risques d'accidents majeurs**  
(arrêté du 10 mai 2000 modifié par arrêté du 29 septembre 2005)

10

## STOGAZ

### Le site de La Motte ...

... dans les moindres détails



11

## STOGAZ

### L'évaluation des risques ...

... potentiels



#### L'incendie

- entraîne de la chaleur ou des fumées,



#### L'explosion

- crée une zone de surpression,
- peut causer des dégâts aux bâtiments,
- peut générer de la chaleur,
- peut générer des blessures et des brûlures.

12

## STOGAZ

### L'évaluation des risques ...

... et leurs conséquences



#### L'étude de « dangers »

établit et évalue tous les risques liés à l'installation et à son activité pouvant avoir un impact à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement.

*Au maximum,  
« les effets » de l'accident le plus grave  
pour LA MOTTE déterminerait  
un rayon de 600 mètres.*

13

## STOGAZ

### La réduction des risques ...

... majeurs



A LA MOTTE,

la sphère de propane va être remplacée par un stockage sous talus de 417 m<sup>3</sup> ce qui amènera une diminution de la zone d'effet associée à l'accident majeur.

Cette mesure a été décidée suite à la réalisation par STOGAZ d'une étude technico-économique de réduction des risques à la source.

14

# STOGAZ

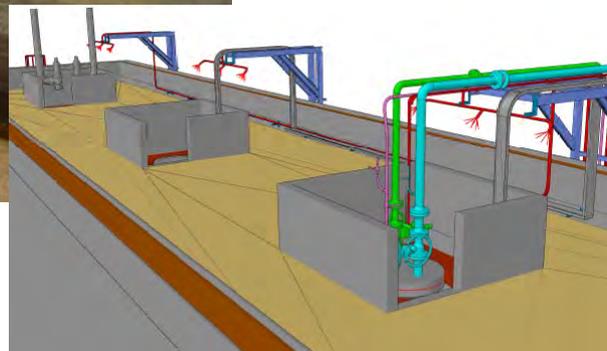
## L'évaluation des risques ...



15

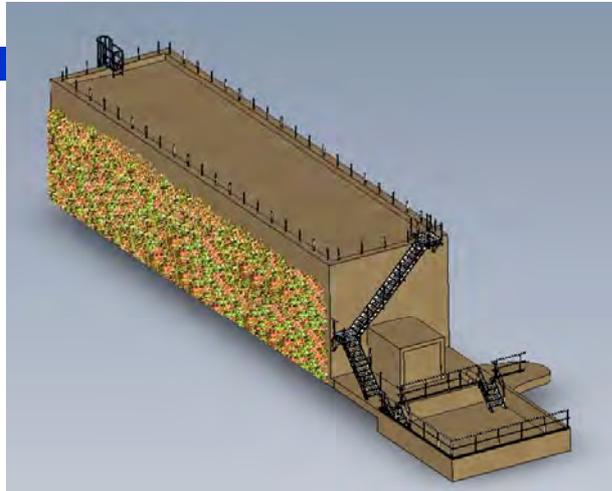
# STOGAZ

## Le Réservoir Sous Talus



16

## Projet réservoir sous talus LA MOTTE



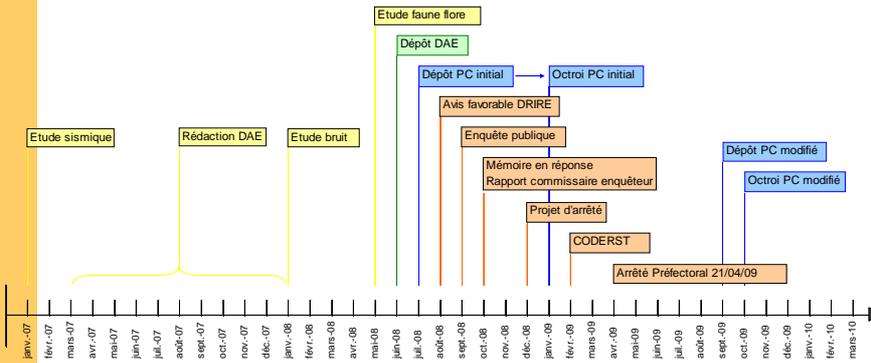
17

## ● HISTORIQUE DU PROJET

- Conformément à circulaire du 05/06/03 et arrêté préfectoral complémentaire du 23/12/02, STOGAZ a remis en juillet 2004 une Etude Technico Economique de réduction des risques à la source (rédigée par un groupe de travail TZ/DAL, TZ/DHSEQ et STZ)
- Conclusion de l'étude : « *la solution qui, a priori, semble la plus adaptée d'un point de vue technico-économique et qui est de nature à assurer la pérennité du site pour au moins dix ans en réduisant significativement les distances d'effets est celle relative au démantèlement du réservoir de 150 m<sup>3</sup> et de la sphère de 590 m<sup>3</sup> et le remplacement par un réservoir neuf de 400 m<sup>3</sup> sous talus* »
- Suite à définition du projet complet en 2007 et parallèlement à la rédaction d'un dossier d'autorisation d'exploiter DAE, il est décidé en juin 2007 d'inscrire la réalisation du réservoir sous talus aux budgets 2008-2009
- Suite à appels d'offres fin 2008, décision prise en CODIR STOGAZ début 2009 de contracter un clef en main (contrat LMT00241 de mars 2009 avec KOSAN CRISPLANT) pour **2,4 M€** (1,6 M€ pour le réservoir sous talus hors instrumentation, 0,8 M€ pour les travaux annexes)

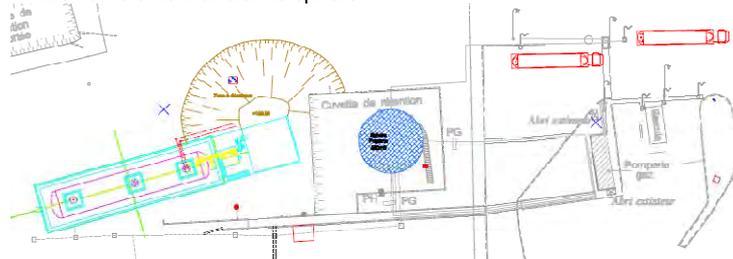
18

• DEMARCHES ADMINISTRATIVES LIEES AU PROJET



• CONTENU TECHNIQUE DU PROJET

- Création réservoir sous talus 417 m<sup>3</sup> propane
- Reprise tuyauteries GPL pomperie → postes de (dé)chgt
- Création pomperie GPL (3 pompes)
- Imperméabilisation zone retournement petit vrac
- Borduration zones de circulation
- Reprise et traitement eaux pluviales avant rejet milieu naturel
- Ajustement du débit de la pompe prélèvement Nartuby
- Démantèlement ancienne sphère



## STOGAZ

- **AVANCEMENT DES TRAVAUX**
- Génie civil sarcophage terminé (octobre 2009 - mars 2010)



21

## STOGAZ

- **AVANCEMENT DES TRAVAUX**
- Lit de pose du réservoir terminé (mars 2010)



22

## STOGAZ

- **AVANCEMENT DES TRAVAUX**
- Arrivée réservoir sur territoire français le 02/04/10 ; Port de SAINT RAPHAEL ; débordement



23

## STOGAZ

- **AVANCEMENT DES TRAVAUX**
- Transport vers PUGET / ARGENS



24

## STOGAZ

- **AVANCEMENT DES TRAVAUX**
- Gros moyens mis en œuvre pour le transport (grue 700 t : passage de ponts à PUGET / ARGENS)



25

## STOGAZ

- **AVANCEMENT DES TRAVAUX**
- Arrivée réservoir sur site le 03/04/10 ; mise en place dans le sarcophage le 27/04/10

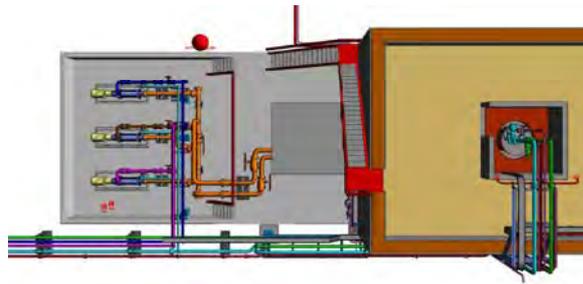


26

## STOGAZ

### • SUITE DES TRAVAUX

- Talutage et mesures de contrôle (tassement différentiel, compactage)
- Pose des équipements d'émission acoustique et de protection cathodique
- Pose de l'instrumentation réservoir (niveaux, pression, température)
- Mise en place des pompes GPL et raccordement tuyauteries
- Mise en place automatisme de sécurité
- Mise en gaz et mise en service avec basculement sphère → réservoir
- Travaux de VRD (borduration, imperméabilisation et traitement EP)



27

## STOGAZ

### • PRESCRIPTIONS DE L'ARRETE PREFECTORAL DU 21/04/09

L'administration a profité de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter le réservoir sous talus du 21/04/09 pour imposer un certain nombre de prescriptions complémentaires :

- Mise en service du réservoir sous talus : **2,4 M€** (échéance ≈ mars 2011)
- Reprise assainissement des eaux domestiques : estimé à **20 k€** (échéance ≈ mars 2012)
- Reprise et traitement des eaux pluviales : estimé à **28 k€** (échéance ≈ mars 2011, montant inclus dans les 2,3 M€ du projet RST)
- Mise en place du CISC\* : estimé à **35 k€**, prévu au budget 2010 (échéance au 31/12/11)
- Etude pour accès pompier et poteau incendie supplémentaire : budget étude : **0 k€** (ressources internes) ; budget travaux : non estimé à ce jour (échéance au 31/12/09)
- Récupération COV aux postes chargement camions : estimé à **25 k€** (échéance au 31/12/11)
- Démontage de la sphère : estimé à **28 k€** (6 mois après notification mise en service RST)

28

La prévention ...

Une préoccupation de tous les jours



- Investissements sur site
- Formation...
- Analyse des risques associés aux activités critiques
- Gestion des Visiteurs et des Intervenants Extérieurs
- Maîtrise et surveillance des opérations « à risque »...



La prévention des risques ...

*La sécurité du personnel  
et celle des populations riveraines  
est une préoccupation  
de tous les instants*

Les équipes de STOGAZ sont donc formées pour gérer  
les situations exceptionnelles



La Maîtrise...

## Système de Management HSE...

## ...Répondant à des exigences

- Système répondant aux exigences de l'arrêté du 10 mai 2000 imposant la mise en place d'un Système de Gestion de la Sécurité

- Système visant à répondre au système d'évaluation de la sécurité ISSRS

(\*) International Small Site Safety Rating System

## Système de Management HSE...

## ...Composé de 11 chapitres

1. Politique et Engagement de la Direction
2. Administration du système
3. Identification des Dangers et Evaluation des Risques
4. Intégrité des équipements et installations
5. Maîtrise Opérationnelle
6. Gestion des Compétences
7. Achats
8. Santé des Travailleurs
9. Gestion des situations d'urgence
10. Retour d'Expérience
11. Audits et Contrôles

## Bilan du Système de Gestion de Sécurité (SGS)

En 2005, le SGS réglementaire et le système de management de la sécurité STOGAZ ISSRS « International Small Site Safety Rating System » ont été fusionnés pour former le système intégré de management « Hygiène - Sécurité - Environnement ».

- Présentation du bilan
  - Politique et engagement de la Direction
  - Administration du programme
  - Identification des dangers et évaluation des risques
  - Intégrité des équipements
  - Maîtrise opérationnelle
  - Achat de biens et services
  - Gestion des situations d'urgence
  - Enquêtes Anomalies / Incidents / Accidents
  - Contrôle et Analyse du système



Réservoirs aériens propane

## Sécurité

## Inspections, Visites et Audits

- Inspection régulière de la DRIRE (une visite annuelle et des contrôles inopinés) : conformité de l'établissement aux exigences de la réglementation
- Audit Sécurité triennal réalisé par TOTALGAZ : conformité des installations GPL aux exigences Groupe.
- Audits ISSRS triennaux réalisés par DNV : efficacité du système de management Hygiène Sécurité Environnement.
-

## Bilan du Système de Gestion de Sécurité (SGS)

- **Bilan de l'activité de contrôle et d'entretien des Eléments Importants Pour la Sécurité (EIPS)**

- Nombre de contrôles effectués sur un an : **411** (soit 100%),
- Nombre de contrôles non conformes : 1,
- Taux de non-conformité des EIPS : < 1 %

35

## Bilan du Système de Gestion de Sécurité (SGS)

- **Réalisation du Plan d'Actions Sécurité (PAS) 2009**

- Déploiement de l'IDER (Identification des Dangers et Evaluation des Risques) par zone afin d'avoir 100% des dangers identifiés, 100% des risques évalués et hiérarchisés et 100% des mesures existantes listées,
- Révision de la procédure « Agrémentation des fournisseurs » afin d'y insérer des critères HSE de sélection des futurs prestataires.
- Extension de la procédure « Gestions des situations d'urgence » afin de faire apparaître l'intervention des Sauveteurs Secouristes du Travail dans la chaîne de secours,
- Lancement d'un appel d'offre pour rationaliser les contrôles périodiques réglementaires (installations électriques, installations de protection contre la foudre, aération / assainissement, engins et accessoires de levages, sources radioactives), → **Contractualisation prévue pour Avril 2010**,
- Poursuite du programme d'audit de conformité ATEX,
- Renouvellement de la formation du personnel à la réglementation en vigueur (SEVESO, ATEX,...),
- Réalisation de l'Analyse de Risque Foudre et de l'étude technique foudre intégrée au projet RST,
- Mise en place d'une prime sécurité pour l'ensemble du personnel indexée sur l'atteinte des objectifs annuels ISSRS fixés par la Direction Générale,

36

## Bilan du Système de Gestion de Sécurité (SGS)

### • Bilan des activités sécurité

- Réalisation des Analyses de Tâches Critiques : 100% (objectif à 90%),
- Réalisation des enquêtes d'accidents / incidents / anomalie : 100% (objectif à 90%),
- Suivi des modifications : 99% (objectif à 90%),
- Accueil des nouveaux arrivants : 100% (objectif à 100%),
- Conformité aux procédures des permis spécifiques (travail / feu / fouille / vase clos / consignation) : 100% (objectif à 90%),
- Réalisation des inspections avant usage : 100% (objectif à 90%),
- Compagnonage : 100% (objectif à 100%),
- Respect des règlements : 100% (objectif à 90%),
- Suivi des Inspections Générales Planifiées : 89% (objectif à 90%),
- Taux de réalisation du plan de formation : 63% (objectif 90% : l'écart constaté provient essentiellement de la formation gestes et postures qui a été techniquement repoussée à 2010 pour le chef de dépôt et son adjoint, et de la formation ATEX du chef de dépôt repoussée également à 2010).

37

## Bilan du Système de Gestion de Sécurité (SGS)

### • Elaboration du PAS 2010 : Le PAS est établi sur la base :

- Des analyses de tâches critiques
- Du retour d'expérience
- Des plans d'actions associés aux Identifications des Dangers et Evaluation des Risques généraux
- De la veille réglementaire
- Des remarques formulées lors de la revue de direction

### • Objectifs prioritaires du PAS 2010

- Audit de conformité portant sur la signalisation routière et industrielle,
- Mise à jour des consignes d'exploitation et de maintenance, mais aussi du POI, avant mise en service du RST,
- Poursuite de l'audit de conformité ATEX et formation de tout le personnel de maintenance,
- Mise à disposition de la documentation HSE auprès des sites (logiciel)



38

## Compte rendu anomalies / incidents / accidents

- Bilan du 01/01/2009 au 31/12/2009 des situations anormales (matériel)
  - 7 évènements dont :
    - ✓ Anomalies : 6
    - ✓ Incidents : 1
    - ✓ Accident : 0
  
- ✓ Bilan du 01/01/2009 au 31/12/2009 des situations anormales (humain)
  - 0 évènements

## La prévention et la préparation...

### Des révisions périodiques



- Réactualisation de «l'Étude de dangers», tous les 5 ans  
*dernière mise à jour : mai 2008*

- Révision du Plan d'Opération Interne «POI», tous les trois ans  
*dernière mise à jour : mars 2008*



- Révision du Plan Particulier d'Intervention «PPI», tous les 3 ans, sous la responsabilité du Préfet  
*dernière mise à jour : mai 2009*

## Les plans d'urgence

... par le Plan d'Opération Interne « POI »



41

- est un document élaboré par STOGAZ (l'exploitant)
- est déclenché dès qu'une situation inhabituelle d'exploitation est repérée par :
  - un opérateur
  - le réseau de capteurs
- fait l'objet d'exercices mensuels et annuels avec la participation de la Sécurité Civile
- mise en œuvre des moyens internes
- 

## La prévention et la préparation...

Des installations de lutte contre l'incendie testées périodiquement



42

- 2 motopompes de 500 m<sup>3</sup>/h
- 1 850 m<sup>3</sup> de réserve en eau incendie
- des rampes d'arrosages fixes aux postes de chargement / déchargement
- 4 canons incendie de 90 m<sup>3</sup>/h
- 6 poteaux incendie
- matériel d'intervention (manches, raccords, lance, tenue de pompiers)

## La maîtrise ...

... par le Plan Particulier d'Intervention « PPI »



- est un document élaboré par le Préfet
- est déclenché pour mieux garantir la sécurité des populations riveraines du site, en cas d'accident dépassant les limites de l'établissement

### Le PPI

- organise les secours (pompiers, SAMU, forces de police,...)
- régleme la circulation autour du site (route, autoroute, SNCF)
- prévoit l'alerte des populations

43

## Bilan des exercices d'alerte

- Bilan annuel 2009 : Exercices POI
  - 12 exercices internes
  - 3 exercices en situation dégradée
  - 1 exercice relatif à une urgence d'origine externe.
- Bilan annuel 2009 : Exercice PPI
  - 1 exercice PPI à l'initiative de la préfecture du Var organisé sur site le 4 juin 2009



Exercice sur feu GPL réel

44

## STOGAZ

### Actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût



45

Description	Montant
<b>2009</b>	
Construction Réservoir Sous Talus	2400 k€
Clôture périphérique du dépôt	12 k€
Achat de 3 PTI radios	3,2 k€
Renouvellement matériel de lutte contre l'incendie	4,2 k€
Kit de dépollution rapide	0,7 k€
<b>2010</b>	
Remplacement de la sirène PPI	14 k€
Réfection de la réserve incendie n°2	40,5 k€

## STOGAZ

### Compte rendu anomalies / incidents / accidents

Date	Descriptif	
27/07/2009	Disjonction du général électrique d'exploitation (Anomalies)	
<b>Plan d'action</b>		<b>Réalisation</b>
Intervention de la société chargée de la maintenance des groupes motopompes pour identification sur l'origine du défaut de chargement des batteries et réparation		27/07/2009

46

Date	Descriptif	
04/06/2009	Surchauffe des groupes motopompes incendie (Incident)	
<b>Plan d'action</b>		<b>Réalisation</b>
Contact pris auprès de la société chargée de l'entretien et de la maintenance des groupes pour effectuer un bilan et identifier les phénomènes de surchauffe		15/06/2009

47

Date	Descriptif	
22/04/2009	Arrêt de fonctionnement pompe GPL pont bascule (Anomalie exploitation)	
<b>Plan d'action</b>		<b>Réalisation</b>
Remplacement des plots d'accouplement par une entreprise extérieure		23/04/2009

48

Date	Descriptif	
28/05/2009	Désolidérisation d'un module sur la buse de transfert d'eau des réserves incendie (Anomalie exploitation)	
	Plan d'action	Réalisation
	Récupération de la partie de la buse immergée pour inspection et identification sur l'origine de l'incident. Remplissage au niveau maximum de la réserve n°1	28/05/2009
	Remplacement du tronçon défectueux	30/05/2009

Date	Descriptif	
11/06/2009	Corrosion avancée de la structure du pont bascule (Anomalie exploitation)	
	Plan d'action	Réalisation
	Bilan général sur l'état de la structure du pont par une société de construction métallique	16/06/2009
	Changement du pont bascule suite à constat	29/10/2009
	Intégration d'une visite annuelle de la fosse et de la structure du pont dans la gamme de maintenance exploitation	1/10/2009

Date	Descriptif	
25/11/2009	Défaut de fonctionnement boîtier de commande pompe aspiration (Anomalie exploitation)	
<b>Plan d'action</b>		<b>Réalisation</b>
Remplacement complet de l'installation		1 <sup>er</sup> semestre 2010

51

Date	Descriptif	
7/01/2009	Défaut de fonctionnement sirène PPI	
<b>Plan d'action</b>		<b>Réalisation</b>
Diverses réparations au cours du premier trimestre 2009 (diagnostics, remplacement réseau air, révision sirène,...)		3/04/2009
Nouveau dysfonctionnement en janvier 2010 → <b>Remplacement de la sirène par une sirène électronique</b>		24/03/2010

52



# LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

De la prescription à l'approbation

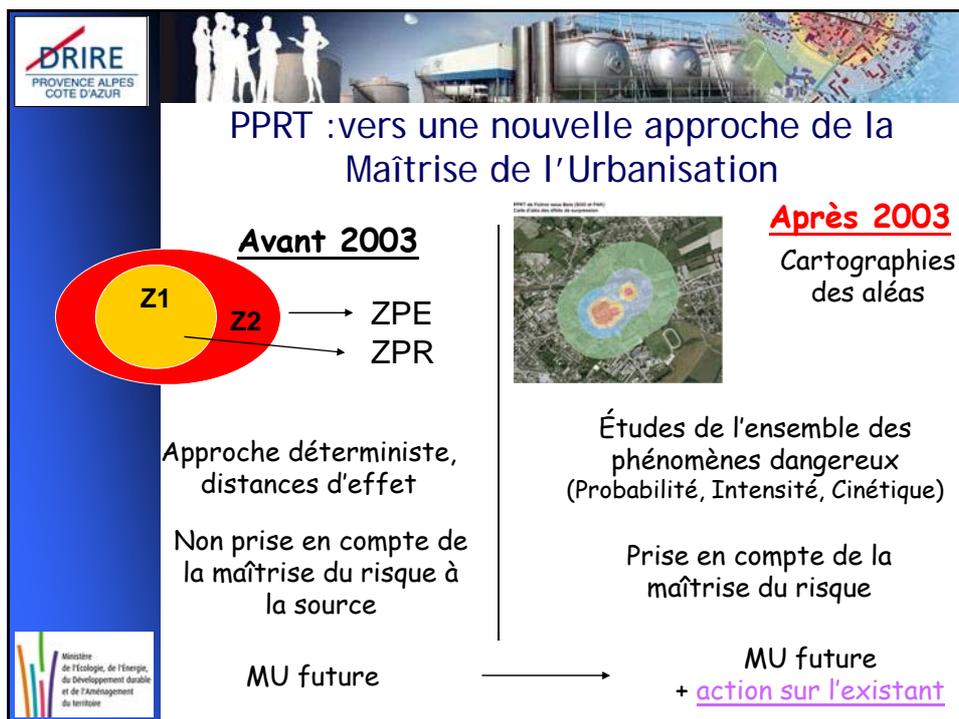


## Prévention des risques technologiques

### Les 4 fondements

- La maîtrise des risques à la source
- L'information du public
- La maîtrise de l'urbanisation
- Les plans de secours





**DRIRE**  
PROVENCE ALPES  
COTE D'AZUR

### Principaux textes :

**Code de l'Environnement, Code de l'Urbanisme, Code de la Construction, Code de l'expropriation (1/2)**

- Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages
- Décret n° 2005-1130 du 7 septembre 2005 relatif aux plans de prévention des risques technologiques
- Décret n°2005-82 du 1er février 2005 relatif à la création des comités locaux d'information et de concertation
- Arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation.

Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire




**Principaux textes :**  
**Code de l'Environnement, Code de l'Urbanisme,  
 Code de la Construction, Code de  
 l'expropriation (2/2)**

- **Circulaire du 27 juillet 2005** relative au rôle des services de l'équipement dans les domaines de la prévention des risques technologiques et naturels. Elle précise le rôle des DDE et DRIRE dans l'élaboration des PPRT.
- **Circulaire PPRT du 3 octobre 2005** définit, quant à elle, le périmètre d'étude et explicite la démarche de caractérisation de l'aléa technologique.
- **Circulaire du 3 mai 2007** relative au financement des conventions tripartites du PPRT

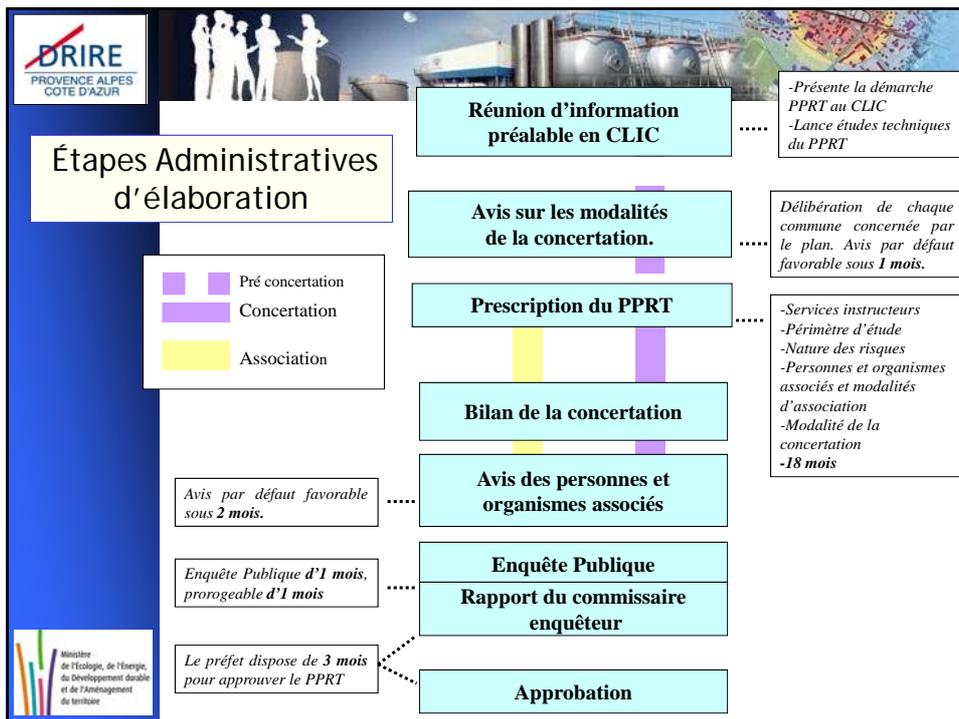




**Les étapes de l'élaboration  
 du PPRT**

- La procédure d'élaboration
- La détermination de l'aléa
- L'analyse des enjeux
- La stratégie
- Le règlement



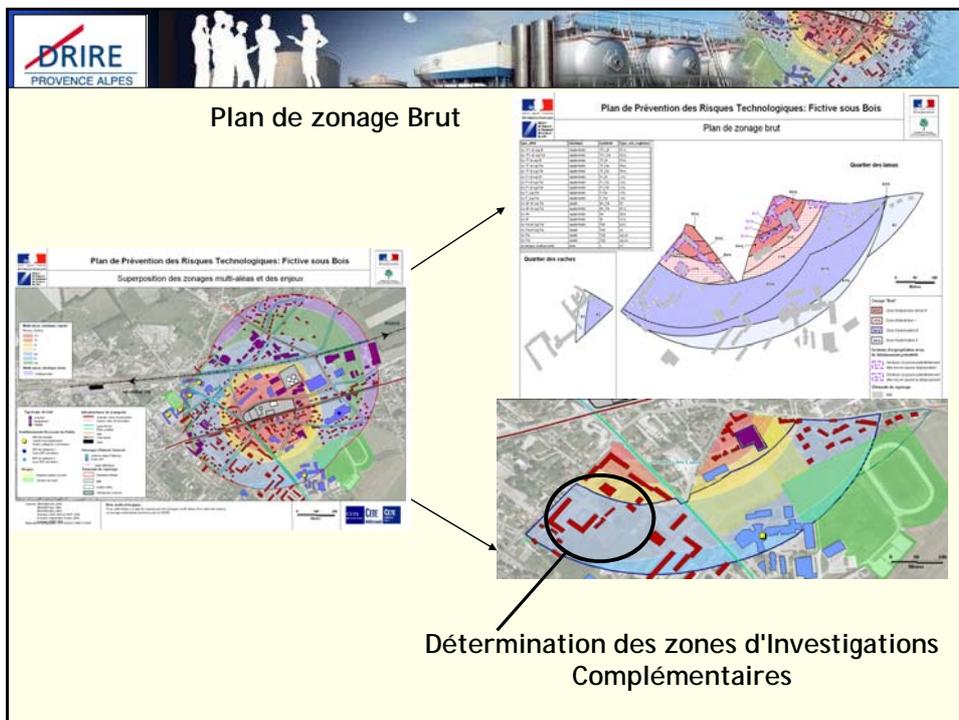
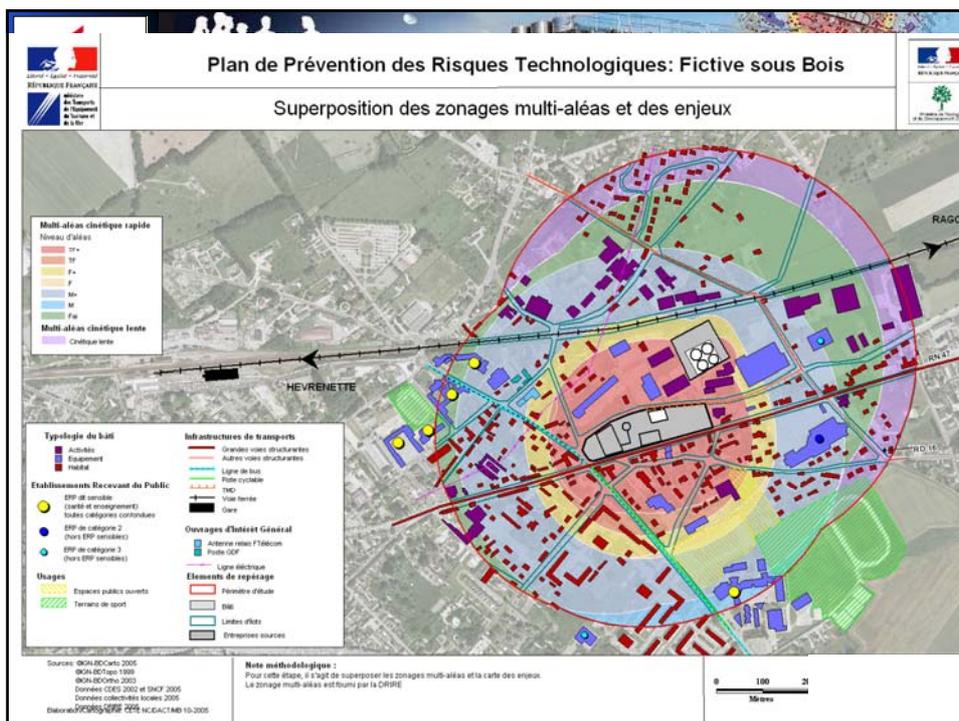


L'aléa est défini comme étant la probabilité qu'un phénomène dangereux produise, en un point donné du territoire, des effets d'une intensité physique définie

**Plan de Prévention des Risques Technologiques: Fictive sous Bois**  
 Cartographie des aléas

Source: BRM 2009, 2011, 2012  
 Modifié par le BRM 2013, 2014, 2015  
 BRM 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025









Niveau d'aléa	Maîtrise de l'urbanisation future	Secteurs éventuels d'actions foncières possibles
TF+ / TF	Principe d'interdiction stricte	Expropriation (TF+) Expropriation ou délaissement (TF)
F+ / F	Principe d'interdiction avec quelques aménagements	Délaissement (F+) Délaissement selon contexte (F)
M+ (toxique, thermique) M+ / M (surpression)	Constructions possibles sous réserve	Non proposé
Fai (surpression)	Constructions possibles sous conditions	Non proposé
Fai (toxique, thermique)	Sans objet	Non proposé

Tableau des niveaux d'aléas et des principes de réglementation (urbanisation future et mesures foncières)

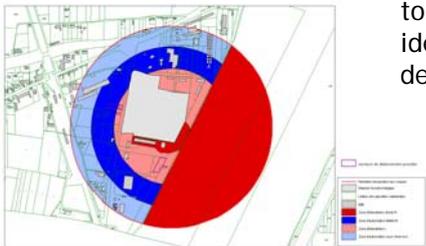






## La rédaction d'un règlement

PROPOSITION DE ZONAGE



Écrire un règlement pour toutes les zones identifiées dans le plan de zonage

Le règlement :

- des zones d'interdiction et
- des zones d'autorisation sous condition



Nouvelles constructions Zones R,r,B,b

- **Activités économiques**
  - Entretien de toute nouvelle construction ou reconstruction au sein du périmètre du plan sans [autorisation](#)
  - Pratiques de rigles visant à la réduction de la vulnérabilité et l'adaptation des constructions sous certaines conditions (surface, dispositifs constructifs, ... - sauf zone B)
- **Infrastructures et équipements d'intérêt général**
  - Autorisation si caractéristiques négatives, vulnérabilité restreinte et non augmentation du risque



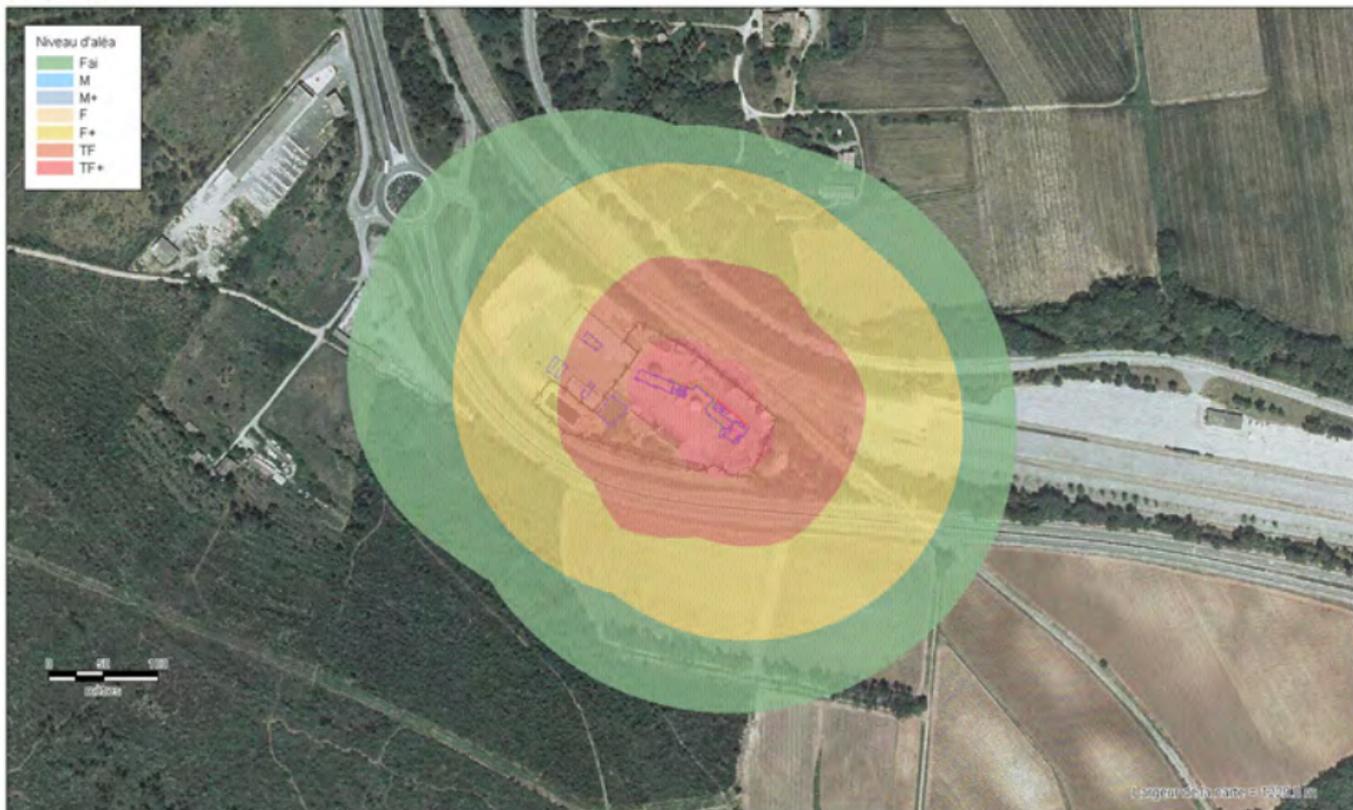


## L'approbation du PPRT et les conventions qui en découlent

- L'arrêté doit être publié, affiché et il convient de prévoir une mise à disposition du document en mairie et en préfecture
- 3 conventions découlent de la signature de l'AP



Ministre  
de l'Écologie, de l'Énergie,  
du Développement durable  
et de l'Aménagement  
du territoire



Sources: EDD Rév. 1.1 mai 2008

Avec cana 4°\_sans BLEVE RST\_BLEVE agrégés camions

Dossier: Calculs\_du\_27012010\_sans Bleve RST\_avec Cana 4p\_Bleves camions agrégés

Rédaction/Édition: FF - 27/01/2010 - MAPINFO® V 8.5 - SIGALEA® V 3.1.0 - ©INERIS 2009

